Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902951-20251205-202537-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN
Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUCHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.
Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON
Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE
Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT
Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

* * *

2025-37 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire, informe le Conseil Municipal du recensement de la population qui se déroulera sur la commune du 15 janvier au 14 février 2026.

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2026,

Vu l'arrêté municipal nommant Agnès LERICOLAIS, domiciliée 6, Venelle de la Forge, en qualité d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population de Trémaouézan entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- La création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2026.

L'agent recenseur sera rémunéré à raison de :

  - 1.15 € brut par feuille de logement remplie,
  - 1.75 € brut par bulletin individuel rempli,
  - La collectivité versera un forfait de 200 € brut pour les frais de transports et les séances de formation.

- De désigner un coordonnateur d'enquête : Laurence KERNÉIS, Secrétaire Générale est nommée coordonnateur communal.

Le Maire,
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,
Lynda JAOUEN